

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°AR2026- 050

### Délégation de fonction et de signature à un agent territorial Madame Marie BLANC

Le Maire de GARONS,

VU articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,  
VU le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de huit adjoints, en date du 20 Mars 2026,  
VU l'arrêté municipal AR2022-222P en date du 23 novembre 2022 nommant Madame Marie, BLANC en qualité d'Adjoint Administratif, dans les fonctions d'agent permanent,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Marie, Isabelle, Monique BLANC, née le 06 janvier 1997 à NIMES (Gard) fonctionnaire territorial à la mairie de GARONS (Gard) est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la transcription et la mention en marge de tous les actes et jugements sur les registres de l'Etat Civil de la ville de GARONS, de même que pour la délivrance de toutes copies et tous extraits d'actes d'Etat Civil enregistrés à GARONS.

**ARTICLE 2 :** Madame Marie, Isabelle, Monique BLANC, est également déléguée :

- Pour la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription ;
- Pour recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, sur les registres de l'Etat Civil de la Ville de GARONS, de recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS, la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements; de même que de dresser tous actes et documents relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- La délivrance des certificats de vie commune, certificats de vie, de domicile, les avis, les notices individuelles et les attestations de recensement.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Procureur de la République et notifié à l'intéressée.

Fait à GARONS, le 25 MARS 2026

Le Maire,

Yves RODRIGUEZ



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le T.A. peut être saisi par l'application informatique télerecours sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le : 25/03/2026

Signature

Blanc